

*Amendement permettant l'application des dispositions des deux derniers alinéas de l'article 99 et du dernier alinéa de l'article 55 du Règlement*

ART. 19

N° 1248

## ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2010

---

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 1248

présenté par  
M. Guédon, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 19**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 4 :

« Le représentant de l'État dans la région prend ...*(le reste sans changement)* ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.